Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 035-213500226-20260309-DELIB2026_14-DE

Bécherel

COMMUNE DE BECHEREL

Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de Rennes
Place Tanguy de Kernier 35190 Bécherel

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 9 MARS 2026 à 19H30

L'an deux mil vingt-six, le neuf mars, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Bécherel s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Mélina PARMENTIER, Maire.

Nombre de membres : En exercice : 15 | Présents : 11 | Votants : 11
Date de convocation : 02.03.2026
Date d'affichage convocation : 02.03.2026
Date d'affichage de la liste des délibérations : 13.03.2026

Présents :

PARMENTIER Mélina	LEPAGE Nathalie	
BOUSSEAU Delphine	MORICE Matthieu	HUE Jean-Michel
DURAND Michel	TRASSARD Emilie	REHAULT Olivier
SPAGNOL Paulette	PONSARD Christophe	
MANNOURY LACOUR Elisabeth		

Absent(s) Excusé(s) : CHILOU Valérie, HEMA Marie-José, LECHAUSSEE Florent, REHAULT Delphine.
A été nommé(e) à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance :
Mme Elisabeth MANNOURY LACOUR.

Entretien des espaces verts et des chemins communaux

Délibération n° 2026.14

Madame le Maire rappelle la convention de partenariat 2023-2025 passée avec l'association Déclic située à Romillé pour l'entretien des espaces verts et des chemins communaux.

Madame le Maire rappelle également que le Chantier d'Insertion entre dans le cadre du dispositif « Atelier et chantiers d'insertion » piloté conjointement par l'Etat et le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine et financé par l'Etat (salaires des personnes en contrats aidés), le Conseil Départemental et l'Europe sur le Fonds Social Européen. Le projet consiste à développer une action d'insertion sociale et professionnelle en direction des personnes les plus éloignées de l'emploi.

Elle indique que l'Association Déclic située à Romillé (35) a proposé de passer une nouvelle convention de partenariat avec la commune de Bécherel pour les années 2026 à 2028.

Au regard des difficultés rencontrées, notamment l'an dernier, Mme le Maire indique avoir demandé à l'association Déclic un projet de convention pour l'année 2026 uniquement ; l'idée étant de lui laisser le temps de consolider son organisation.

Mme le Maire présente aux élus les deux propositions de convention et leur demande de se prononcer.

Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 035-213500226-20260309-DELIB2026_14-DE

Détails des conventions :

Détails	**Convention sur 3 ans (2026-2028)**	**Convention sur 1 ans (2026)**
Objet	La commune de Bécherel soutiendra financièrement l'Association dans sa démarche d'insertion. Cet engagement se traduit par sa volonté de confier la réalisation de prestations d'appui et d'accompagnement à l'emploi en faveur des personnes en difficultés exclues du marché du travail local ou qui rencontrent des difficultés d'accès ou de maintien dans un emploi local.	
Financement	Subvention annuelle de 2 240 € dans le cadre de travaux d'entretien de chemins de randonnée	
Enveloppe des travaux annuels	432 heures par an à 15 € de l'heure, soit 6 480 €	432 heures par an à 17 € de l'heure, soit 7 344 €
Travaux complémentaires	17 € de l'heure	17 € de l'heure

Après délibération, et à l'unanimité le Conseil Municipal,

- Décide d'approuver la convention de partenariat entre l'association Déclic et la Commune de Bécherel pour l'année 2026 uniquement.
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets primitifs 2026.
- Dit que les 2 240 € seront versés sous forme de subvention à l'association Déclic lors du 1er semestre de chaque année.
- Dit que les 7 344 € seront versés à l'association Déclic au fur et à mesure des travaux réalisés sur présentation des factures correspondantes.
- Donne tout pouvoir à Madame le Maire pour la signature de cette convention qui sera annexée à la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Suivent les Signatures.

Le Maire **Mme Mélina PARMENTIER**	**La Secrétaire de séance** **Mme Elisabeth MANNOURY LACOUR**
	